

**Compte Rendu Séance du Conseil Municipal
du 19 octobre 2021**

Le dix-neuf octobre deux mil vingt-et-un à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Michèle SONILHAC, Maire.

Etaient présents : Mme Michèle SONILHAC, M. Alain LECHEVALIER, M. Jean-Claude MABIRE, M. Jean-Marie RENOUF, Mme Sylvie CAILLOT, Mme Amélie BLANCHEMAIN, M. Guy FEUARDANT, M. Philippe TARDIF, M. Michel PACILLY, M. Alexandre GOSSELIN, M. Charles DAVY.

Absents : M. Edouard MABIRE (a donné pouvoir à Mme Michèle SONILHAC), Mme Aurélie LEPREVOST (a donné pouvoir à Mme Amélie BLANCHEMAIN), Mme Marie-Hélène GAULTIER (a donné pouvoir à Mme Sylvie CAILLOT), M. Yves-Marie DROUET

Secrétaire de séance : M. Alain LECHEVALIER

⇒ **Approbation du compte rendu de la séance précédente du Conseil Municipal :**

=====

Aucune remarque n'est exprimée par les membres présents.

⇒ **Ajouts à l'ordre du jour :**

=====

Madame le Maire demande d'ajouter l'objet suivant à la réunion de Conseil :

- Demande d'aide financière – séjour organisé par le Collège Sainte-Marie de Valognes

Le nouvel objet portera le numéro 11.

Informations du Maire

- Demande subvention école
- Gens du Voyage – réponse de M. MARGUERITTE, Président de la CA Le Cotentin
- Boviduc
- Ecole
- Réunion Bulletin Municipal le 26 octobre 2021
- Parcours de santé

01 - Ajustement de l'inventaire communal – atelier communal zone artisanale

Madame le Maire informe les membres du Conseil qu'il convient de faire des ajustements de l'inventaire communal se rapportant à l'ancien atelier municipal de la Zone Artisanale.

Les écritures comptables se rapportant aux frais d'acquisition de terrains, aux frais de construction ainsi que des cessions partielles réalisées pour cet atelier municipal de la Zone Artisanale n'ont pas toutes donné lieu à l'attribution du numéro d'inventaire BAT-11-.

Suite à ce dysfonctionnement, il convient de rétablir l'inventaire de la commune.
En application de l'instruction INTB1501664J du 27 mars 2015, il est proposé d'ajouter à l'actif un montant de 114 439.65 €.

Le Conseil, après en avoir délibéré,
ACCEPTE les modifications précitées à apporter à l'inventaire du budget communal.

02 - Personnel communal – Adhésion au contrat groupe du CDG50 pour l'assurance des risques statutaires 2022/2025

Madame le Maire rappelle au conseil la délibération n°09/01.03.2017 du 1er mars 2017 autorisant le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche à souscrire, pour le compte de notre

collectivité, des contrats auprès d'une ou plusieurs entreprises d'assurances agréées, pour garantir nos obligations d'employeur public pour les risques décès, accident de service, maladie professionnelle, maladie ordinaire, maladie de longue durée, grave maladie et maternité.

Madame le Maire informe les membres du conseil que le contrat d'assurance groupe des risques statutaires du personnel, actuellement souscrit auprès de Groupama par l'intermédiaire du cabinet Gras Savoye, arrive à échéance le 31 décembre 2021.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale a par courrier informé la commune du lancement de la procédure permettant de souscrire au nouveau contrat groupe assurance statutaire à adhésion facultative (Groupama/ Gras Savoye) à effet du 1^{er} janvier 2022, constitué de deux contrats, le premier pour les **agents affiliés CNRACL au taux de 6.22 %** et le deuxième pour les **agents affiliés IRCANTEC (agents à temps non complet) au taux de 1.28 %**.

Le Conseil, après en avoir délibéré,
AUTORISE Madame le Maire à adhérer dès le 1^{er} janvier 2022 au présent contrat groupe assurance statutaire couvrant les risques financiers liés aux agents, fonctionnaires ou non titulaires souscrit par le CDG 50 pour le compte des collectivités et établissements de la Manche, à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

03 - Logiciel cimetière – validation signature du devis

Madame le Maire informe le Conseil de la nécessité d'installer un nouveau logiciel de gestion du cimetière. Le 9 octobre 2021, la commission cimetière après étude des différentes propositions, a retenu la société 3D OUEST qui a présenté un devis d'un montant HT de 2 744.38 euros. Ce devis a été signé par le Maire afin de ne pas retarder l'installation du logiciel en mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
VALIDE la signature du devis de la société 3D OUEST de LANNION (22) se rapportant à l'installation d'un nouveau logiciel de gestion du cimetière.
AUTORISE le Maire à effectuer le règlement correspondant à cette affaire.

04 – Voirie – Aménagement Chemin des Trois Moulins

Madame le Maire présente au Conseil municipal le devis reçu en Mairie se rapportant à l'aménagement du Chemin des Trois Moulins.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
VALIDE la proposition de la SARL JOUAN TP de Saint-Maurice-en-Cotentin pour un montant de 19 934 € HT
AUTORISE le Maire à signer le devis précité et effectuer les règlements correspondants.
Messieurs Charles DAVY et Philippe TARDIF se sont abstenus.

05 - Participations scolaires 2021/2022

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de revoir les barèmes des participations scolaires pour l'année 2021/2022 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide le maintien du montant des participations pour les communes de résidence aux dépenses de fonctionnement de l'école publique des « Chardons Bleus »

- Ecole primaire : 700 € / élève / an,
- Ecole maternelle : 1 000 € / élève / an.

06 – Maison d'Assistantes Maternelles – Subvention exceptionnelle

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 02/08.04.2021 du 8 avril 2021 se rapportant à l'accord de principe donné de verser une subvention exceptionnelle aux porteurs du projet de la création d'une Maison d'assistantes maternelles sur la commune,

Madame Julie LAURENT et Monsieur Romain DELHAYE, gérants associés de la SCI Laurent Delhaye dont le siège se trouve à La Haye-d'Ectot sollicite le versement de cette subvention exceptionnelle pour finaliser le plan de financement du projet. La SCI s'engage à reverser cette somme au prorata en cas d'arrêt de l'activité avant une période de 5 ans.

Le Conseil après avoir étudié le dossier et en avoir délibéré,
DECIDE, de verser à la SCI Laurent Delhaye de La Haye-d'Ectot une subvention exceptionnelle d'un montant de 10 000 euros.
AUTORISE le Maire à signer les documents nécessaires à cette affaire et à effectuer le versement correspondant.
Monsieur Michel PACILLY s'est abstenu.

07 - Création d'un comité des fêtes

Madame le Maire informe le Conseil de la création prochaine du comité des fêtes des Moitiers d'Allonne.

Le Conseil, après étude du dossier,

S'ENGAGE à verser une subvention exceptionnelle de 1 500 € pour la création après réception des statuts de l'association et du récépissé d'inscription.

DEMANDE que les statuts du Comité des Fêtes des Moitiers d'Allonne stipulent qu'en cas de dissolution de l'association, la trésorerie résiduelle sera versée à la Coopérative scolaire de l'école des Chardons bleus.

Le Comité des Fêtes des Moitiers d'Allonne doit s'engager à organiser les événements

- en respectant la réglementation : déclarations et autorisations préfectorales ...
- en travaillant en amont avec la Mairie pour gérer au mieux et assurer la sécurité des personnes, les contraintes sanitaires, la circulation et le stationnement des véhicules et la remise en état des lieux utilisés. Cette gestion est assurée par le Comité des Fêtes et ses bénévoles, la Mairie peut fournir le matériel (barrières, tentes...) mais, en aucun cas, prendre la place des membres de l'association.

08- PRL Les Houguettes – demande de remise pour l'achat de la parcelle 3

Madame le Maire donne lecture au Conseil d'un courrier émanant de potentiels acquéreurs de la parcelle n°3 du Parc Résidentiel les Houguettes se rapportant à une demande de remise sur le prix initial compte tenu de la surface non constructible, des difficultés d'aménagement du terrain et d'implantation d'une future construction.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE de refuser la demande de remise pour l'achat de la parcelle n°3 et de maintenir le prix de vente du terrain à 31 000 €.

CHARGE le Maire de faire part de cette décision aux demandeurs,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à la vente de ce terrain.

09 – Communauté Agglomération Le Cotentin - adoption du rapport d'évaluation de la CLECT

Par courrier du 15 septembre 2021, et conformément à l'article 1609 nonies C (alinéa 7 du IV) du code général des impôts, le Président de la CLECT a transmis à la commune le rapport définitif d'évaluation des charges transférées, adopté lors de la séance du 14 septembre 2021.

Après avoir étudié le rapport d'évaluation de la CLECT présenté par le Maire, et après en avoir délibéré, Le Conseil décide d'adopter le rapport d'évaluation de la CLECT transmis le 14 septembre 2021 par le Président de la CLECT.

10 – Communauté Agglomération Le Cotentin – Révision de l'AC libre 2021

Par courrier du 11 octobre 2021, le Vice-Président aux finances de la communauté d'agglomération du Cotentin m'a notifié le montant de l'attribution de compensation (AC) libre révisée pour 2021, montants approuvés par délibération du Conseil communautaire du 28 septembre dernier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'approuver le montant d'AC libre 2021, tel que notifié par la communauté d'agglomération le Cotentin :

AC libre 2021 en fonctionnement : 82 959 €

AC libre 2021 en investissement : - 399 €

11 – Demande d'aide financière – Séjour organisé par le Collège Sainte-Marie de Valognes

Madame le Maire présente au conseil le courrier émanant du Collège Sainte-Marie de Valognes sollicitant une aide financière de la commune pour l'organisation d'un séjour à la montagne pour les élèves de 5^{ème} de l'établissement dont une des élèves est domiciliée aux Moitiers d'Allonne.

Le Conseil, après avoir étudié la demande,

DECIDE, à l'unanimité, de ne pas participer au financement de ce séjour.

Question diverses : parking de l'école - changement des butées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Affichage : 13/10/2021 - Convocation 13/10/2021

Conseillers en exercice : 15 – Présents 11 – Votants 14.

Aux Moitiers d'Allonne, 20 octobre 2021
Le Maire, Michèle SONILHAC

